

- ▶ **Activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement**

Rapport de la commission romande 1980

Secrétariat à la coordination
scolaire romande

A l'intention de la Conférence
intercantonale des chefs de
départements de l'instruction
publique de la Suisse romande
et du Tessin (CDIP/SRTI)

RAPPORT DE LA COMMISSION ROMANDE ET TESSINOISE
CHARGÉE D'ETUDIER LES ACTIVITÉS CANTONALES ET ROMANDES
EN MATIÈRE D'AUDIO-VISUEL DANS L'ENSEIGNEMENT

Lausanne, mars 1980

TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	page	1
II.	QUELQUES QUESTIONS ET REFLEXIONS	"	4
	- l'audio-visuel et les deux hémisphères	"	5
	- connaître.....	"	7
	- créer.....	"	8
III.	QUELQUES REPONSES.....	"	9
IV.	LES STRUCTURES EXISTANTES.....	"	10
	- sur le plan cantonal.....	"	10
	- sur le plan romand.....	"	11
	- la COSMA.....	"	11
	- ... et l'inventaire de ce qui reste à faire.....	"	13
	- la radio-TV éducative.....	"	14
	- le responsable MAV à l'IRDP.....	"	14
V.	L'ORGANISATION PROPOSEE.....	"	16
	- le groupe de travail romand AV.....	"	16
	- composition (mandat).....	"	17
	- le responsable des MAV à l'IRDP.....	"	18
VI.	CONCLUSION.....	"	20

- Annexe :
1. Texte de Maurice Berrard
 2. Tableau de l'audio-visuel en Suisse romande et au Tessin
 3. Commentaires du cahier des charges du responsable AV.

I. INTRODUCTION

Le 28 février 1979, le groupe de planification financière désigné par la CDIP/SRTI déposait son rapport. Aux pages 9, 10 et 15 du dit rapport, nous pouvions lire ce qui suit :

b) Secteur des moyens audio-visuels

Parmi les rares activités de l'IRDP qui pourraient être déclarées marginales, ou dont l'efficacité ne serait pas avérée, le groupe a pensé que l'on pouvait compter le secteur des moyens audio-visuels; le bureau de l'IRDP lui-même, recherchant des solutions au problème de la planification financière, écrivait, le 17 janvier 1979 :

"C'est en effet la seule fonction dont la suppression n'aurait pas, semble-t-il, une conséquence négative directe, encore qu'une étude approfondie devrait permettre de s'en convaincre".

A prendre au sens restrictif le cahier des charges du responsable de ce secteur, il devrait exercer une activité de coordination entre les responsables cantonaux, mais la disparité de ces organes cantonaux est telle que l'action d'un responsable romand est ou tardive ou prématurée : tardive en ce qu'elle n'a pas pu prévenir cette disparité au moment où les organes se sont créés; prématurée en ce que cette disparité requiert une étude dont les conclusions devraient préalablement montrer la nécessité et l'efficacité d'un organe de coordination.

Il importe donc que des chefs ou responsables des HA v, à raison d'un par canton, soient clairement désignés, et qu'ils soient invités à constituer un organe de concertation (semblable à ceux des responsables du perfectionnement des maîtres, par exemple), afin de rapprocher leurs vues, leurs objectifs et leurs moyens.

Une analyse plus approfondie des activités actuelles du responsable du secteur des moyens audio-visuels a montré que le centre de gravité n'était pas la coordination entre les organes cantonaux, d'ailleurs peu clairement désignés, mais, notamment, l'élaboration de moyens d'enseignement audio-visuels (par exemple pour l'enseignement élémentaire de la musique et, demain, l'enseignement de la seconde langue) et sa participation aux commissions chargées d'élaborer des moyens d'enseignement, afin d'y représenter la composante AV, et de faire en sorte qu'on en tienne compte.

Quant à l'opportunité de ce souci, les avis peuvent différer; il faut les recueillir et les peser. Aussi tous les membres du groupe de travail, y compris les porte-parole de l'IRDP, sont d'avis qu'une étude approfondie doit être faite en vue d'une proposition de décision à la Conférence des chefs de départements, dans les délais raisonnables. Les organes de l'IRDP doivent être associés à cette étude;

— la présidence devrait en être confiée à une personne compétente, extérieure à l'IRDP.

Pour mémoire, on rappelle le principe 3.7 : si, sur la base de l'étude entreprise' la Conférence devait décider du renoncement à ce secteur des moyens audio-visuels, la décision ne saurait porter effet avant que le reclassement du personnel ne soit assuré.

3.7.3 Secteur des moyens audio-visuels :

- "Conclusion du rapport de la commission de planification financière (page 10)"
- décider de l'étude des activités romandes et cantonales en matière d'audio-visuel dans l'enseignement et, partant de l'opportunité à maintenir, ou au contraire de supprimer le secteur des moyens audio-visuels au Service des moyens d'enseignements de l'IRDP;
 - décider la création d'un groupe de travail chargé de cette étude, impliquant notamment des membres de l'IRDP, et présidé par une personne compétente extérieure à l'IRDP;
 - inviter les départements à communiquer au délégué à la coordination le nom du chef ou responsable des moyens audio-visuels dans chaque canton, aux fins de susciter la concertation entre eux et avec le responsable des MAV à l'IRDP.

Le 3 avril 1979, la CDIP/SR/Ti (page 6, point 3.7.3) prenait la décision suivante :

3.7.3 Secteur des moyens audio-visuels :

- la Conférence décide de créer un groupe de travail, chargé de l'étude des activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement;
- elle attend des propositions quant à la présidence et à la composition de ce groupe d'étude; départements sont invités à communiquer au délégué à la coordination le nom d'un responsable des moyens audio-visuels dans chaque canton, compétent et ayant l'aval du chef du département.

Le 17 mai 1979, la Conférence des secrétaires généraux sur la base des premières décisions de la CDIP/SRTI proposait les mesures que voici :

- La création d'un groupe de travail chargé d'étudier les activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement

Si l'on se reporte au procès-verbal, il y a trois éléments à cette décision, outre le principe :

1. la désignation d'un président,
2. la composition
3. la communication au délégué à la coordination du nom d'un responsable des moyens audio-visuels dans chaque canton, compétent et ayant l'aval du chef du département.

1. En ce qui concerne le président, la conférence unanime estime que personne mieux que le délégué à la coordination ne convient.

C'est la décision qu'elle proposera à la Conférence des chefs de départements d'entériner.

2. Quant à la composition : le moins de personnes possible : les délégués cantonaux, un représentant de l'IRDP (le directeur ou le président du bureau); le groupe fera appel, selon les besoins, à des experts, non seulement en matière de technique et didactique des moyens audio-visuels, mais aussi d'opportunité politique et pédagogique.

Ce groupe est considéré comme une "commission romande"; ses frais seront imputés au budget du secrétariat à la coordination.

Il doit avoir terminé ses travaux avant l'adoption du budget 1981 et pourra être dissout à ce moment-là.

Enfin, le 31 mai 1979, la CDIP/SR/TI (page 17), confirmait les décisions du 3 avril comme suit :

10.6 Création d'un groupe de travail chargé d'étudier les activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement.

La décision de principe ayant été prise, il s'agit :

1. de désigner un président; la conférence des secrétaires généraux propose le délégué à la coordination :

proposition adoptée.

2. d'arrêter la composition du groupe de travail : la conférence des secrétaires généraux propose les délégués cantonaux aux activités audio-visuelles, un représentant de l'IRDP, directeur ou président du bureau; de cas en cas, le groupe fera appel à des experts (non seulement en matière de didactique et de technique des moyens audio-visuels, mais aussi d'opportunité politique et pédagogique).

Il en est ainsi décidé.

A M. E. Egger, qui est soucieux des relations avec COSMA, toutes assurances sont données par le président désigné, M. Gerbex.

Dans les semaines qui suivirent, les représentants des départements étaient connus et la première séance de la commission eut lieu le 11 septembre 1979.

La SPR et le CARESP demandèrent alors à être associés aux travaux : il fut fait droit à leur demande et leurs représentants furent désignés à leur tour.

La commission siègera donc dans la composition suivante dès sa deuxième séance :

M. Robert GERBEX, président	M. Hermann PELLEGRINI (VS)
M. Gérald BERGER (FR)	M. Maurice WENGER (GE)
M. Daniel GRIVEL (VD)	M. Laurent WORPE (BE)
M. Silvio LAFRANCHI (TI)	M. J.-A. TSCHOUMY, directeur IRDP
M. Eric LAURENT (NE)	Mlle Yolande RIAL, déléguée SPR
M. François LAVILLE (JU)	M. Henri MEGROZ, délégué CARESP

A la suite de sa dernière séance tenue le 21 mars 1980 à Lausanne, la commission propose à la CDIP/SRTI le présent rapport sur les activités cantonales et romandes en matière d'audio-visuel dans l'enseignement.

II. QUELQUES QUESTIONS ET REFLEXIONS

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- <i>Est-ce que les pères en savent toujours plus que les fils ?</i>- <i>oui, bien sur</i>- <i>Est-ce bien Gutenberg qui a inventé l'imprimerie ?</i>- <i>Oui, bien sur !</i>- <i>Pourquoi n'est-ce pas le père de Gutenberg ?</i> |
|--|

Boutade ou paradoxe ? Non, dans le fond, ni l'un, ni l'autre : simplement la constatation sous une forme un peu légère de l'évolution, du cheminement des choses et de la mise en cause un peu plaisante des idées reçues; les grandes affirmations ignorent volontiers les réalités 2 Car une fois encore, le problème de l'audio-visuel, son existence, ses progrès et ses limites, ses perspectives sont au centre du débat; à cela, lui est lié, de par les circonstances, le rôle d'un

responsable MAV à l'IRDP; enfin, l'analyse de ce qui existait en Suisse romande s'avérait indispensable pour tenter d'y voir clair. C'est pourquoi la commission s'est attachée à **cette** étude globale en procédant par palier et en s'efforçant de répondre le mieux possible aux questions qui lui étaient posées.

L'audio-visuel et les deux hémisphères

Les ouvrages, les études sur le sujet sont si nombreux, si divers que le catalogue en serait volumineux et probablement inutile. Toutefois, avant d'aborder les problèmes concrets de l'étude entreprise, nous rappellerons quelques principes ou quelques évidences, encore que dans le domaine de l'audiovisuel les évidences doivent souvent être prouvées : et je remercie ici au passage l'inspecteur d'Académie Berrard qui a bien voulu s'intéresser naguère à mes recherches et qui, par ses réflexions et son dernier ouvrage*, vient à mon aide en cette occasion. Car, dès que l'on parle de l'audiovisuel, il faut dans le même temps en mesurer les limites et ne pas imaginer en faire la panacée : et il peut être bon de s'interroger d'abord sur les mécanismes de la perception et de la connaissance, sur les rapports entre les apprentissages et l'enseignement.

"La connaissance résulte du fonctionnement du cerveau" : c'est là une première évidence tout à fait banale; il convient pourtant d'aller plus loin : le cerveau humain se caractérise par la spécialisation fonctionnelle des deux hémisphères qui le composent : ils jouent des rôles différents : l'hémisphère droit prend en charge la pensée concrète et le langage imagé; l'hémisphère gauche contrôle la pensée abstraite et le langage verbal (chez les gauchers, on le sait, la latéralisation est distribuée d'une manière plus complexe, mais nous ne nous y attarderons pas).

Les expériences tentées à partir de ces données (travail sur tel hémisphère plutôt que sur l'autre) font apparaître en effet que l'hémisphère gauche gouverne effectivement l'intelligence abstraite, le langage verbal et la raison, tandis que l'hémisphère droit régit l'intelligence concrète et pratique, le langage imagé et l'imagination.

Et dans notre culture occidentale, une hiérarchie des valeurs s'est établie entre ces deux fonctions; parce qu'il n'était pas possible (l'étude est en fait relativement récente) d'étudier séparément et véritablement les qualités conjointes des deux hémisphères. C'est l'hémisphère gauche qui est apparu

* "La diapositive à l'Ecole" Editions les "cahiers de l'audiovisuel" (Paris).

comme dominant (parce que verbal) et que l'hémisphère droit lui était subordonné (parce que non verbal) même s'il accomplit un travail extraordinaire de reconnaissance et de mémoire. Et cette pensée abusive se retrouve encore dans une certaine conception de l'école ou de la sélection. Et pourtant, la **pensée** conceptuelle n'est pas la seule manifestation de l'intelligence : le langage verbal n'est pas la seule expression de la pensée les actes intelligents précèdent chez l'enfant l'élaboration du langage verbal : la constatation s'impose que l'hémisphère droit peut intelligemment mener une tâche à terme dès lors que le recours au langage verbal n'est pas indispensable. Le plein emploi de l'intelligence ne repose donc pas sur le "favoritisme" accordé à l'un ou l'autre des deux hémisphères, car la spontanéité seule conduit à la misère matérielle, mais la rationalité seule aboutit elle au dessèchement spirituel; la fuite dans la vie sauvage ou dans la technique est dans le fond une seule et même erreur.

Le plein emploi de l'intelligence doit s'établir sur un rééquilibrage des activités complémentaires des hémisphères et l'image joue ce rôle compensatoire puisqu'il fait appel de par ses effets à la fabulation et à l'analyse. Si vous le voulez, l'hémisphère droit perçoit le monde dans sa richesse et sa complexité, à travers la diversité des expériences personnelles; mais cette infinie variété ne porte ses fruits que sur l'hémisphère gauche qui analyse les impressions, classe dans les catégories établit des rapports logiques. Par contre, l'hémisphère gauche n'a aucun sens à fonctionner à vide sans une nourriture variée d'impressions à analyser (on trouvera de plus amples détails sur les expériences en la matière ainsi qu'une bibliographie dans la Revue "La Recherche" no 76 sous la plume de H. Lecaen).).

Ces quelques constatations rapides débouchent également sur des démarches pédagogiques très claires : les voies de la sensibilité et de la raison - ne rejoignons-nous pas ici peut-être la parabole sur "Animus et Anima" de Paul Claudel - peuvent donc être explorées à fond par l'enseignant sans brider l'imagination au nom du rationalisme et sans perturber le raisonnement au nom de la fantaisie. Toutefois, et pour être concret et donner un exemple, il serait nuisible de truffer un exercice mathématique de références à une situation anecdotique extérieure au domaine logique. De même, il est maladroit d'interrompre une expression plastique pour des explications et des commentaires verbaux. Ainsi, l'environnement joue-t-il un rôle prépondérant dans le développement de l'individu et de son cerveau. Les perceptions de l'adulte dépendent des formes, des orientations vécues dans les premières années de sa vie : c'est une deuxième évidence, mais elle est importante, car elle doit inciter la société,

donc l'école à se soucier de la qualité des situations d'apprentissage. Certains affirment, en se basant sur cette remarque, que la réponse se trouve logiquement dans une pédagogie par objectifs; nous ne répondrons pas, car ce n'est pas notre propos, simplement nous pensons qu'en fonction de l'école et du complexe des données qui s'offrent à nous, la pédagogie se doit plutôt de planifier des actions collectives en respectant l'autonomie des individus.

Sachant quelles sont les structures du cerveau, ce qu'il faut développer, ce qu'il faut aussi éviter de privilégier, nous croyons qu'il faut utiliser tous les moyens pédagogiques existant et cela en fonction des types d'intelligence. Pourtant, nous croyons aussi qu'il n'y a pas de cheminement pédagogique type; si on le fait, alors on sélectionne une certaine forme d'intelligence, on crée une norme, on définitif un comportement, les centres d'intérêts se réduisent, bref, on risque de développer une forme de ségrégation intellectuelle, ségrégation que justement l'école est chargée de réduire; sur un même thème - et c'est cela qui est très important - le langage peut être varié : corporel, verbal, iconique. L'enfant doit être aidé sur la voie qui est la sienne (troisième évidence ') dans une activité collective, mais selon son autonomie propre, rejoignant par là un des aspects de l'enseignement individualisé. Tous les moyens alors doivent être mis à sa disposition, puisque l'image, le son et le verbal se rejoignent et contribuent à son équilibre. Ainsi l'audio-visuel, mesuré, contrôlé, utilisé à bon escient aura sa place dans un système devenu cohérent (- et le rôle du maître, inspirateur, aide, co-auteur ou co-créateur apparaît comme indispensable -).

Connaître

Piaget a dit : " Connaître un objet, c'est agir sur lui et le transformer pour saisir les mécanismes de la transformation".

Donc la connaissance ressortit toujours à l'action personnelle de l'élève; les structuralistes affirment que la connaissance ne préexiste nulle part. Elle ne peut qu'être construite et élaborée par une activité du sujet. La beauté n'est pas une évidence et la qualité du regard n'est pas un don, c'est une culture (il y a du Gide là-dessous'): ce qui est vu doit être aussi lu. L'image est une potentialité, elle n'a pas de valeur tant que personne ne l'a rencontrée et ne se l'est pas appropriée.

La lecture d' image est en soi une activité de création. Affirmer que l'image peut engendrer la passivité ne tient donc pas à la nature de l'image, mais aux caractéristiques **actuelles de son utilisation**. Par conséquent, il est nécessaire que le pédagogue se soucie de cette utilisation. L'image comme le verbe sont des instruments au service de l'éveil; l'enseignement apporte avant tout une aide extérieure à l'apprentissage : en effet, multiplier les heures d'enseignement de la lecture, du langage verbal est inefficace si les élèves ne sont pas déjà engagés dans cet apprentissage, à travers le contact des livres, des journaux, de la correspondance, de consignes écrites, de légendes, etc... La situation est quelque peu différente pour ce qui touche à la lecture de l'audio-visuel, puisque le bébé est déjà engagé dans le monde des images, sans même savoir s'exprimer, face à lui comme il est face à sa mère qui lui parle alors qu'il ne sait pas parler, et l'engage ainsi tout entier cependant dans l'apprentissage de la parole. L'enseignement de et par l'image peut profiter de cette situation. Le développement de l'enfant n'est pas la somme d'apprentissages juxtaposés : langue orale, communication audio-visuelle, méthode expérimentale; il convient au contraire de se référer au caractère global du développement et de respecter le projet de l'enfant; l'observation indique quels apprentissages particuliers sont mis en oeuvre et quelles aides sont nécessaires pour les faire évoluer : celles-ci peuvent être de réflexion, d'apport d'informations, d'exercices d'entraînement et d'utilisation. Tout ceci ne veut pas dire que l'accès aux images (la fameuse panacée 2) va résoudre le problème de l'égalité des chances. Le pouvoir ne réside pas dans l'information, mais dans le traitement de l'information. Et la seule institution qui puisse sereinement exploiter les images*, c'est l'école puisqu'elle permet d'explicitier (ce qui est aussi son rôle) les codes des divers systèmes de communications utilisés. Aussi, égaliser les chances dans l'éducation, c'est faire évoluer les apprentissages qui naissent de la vie de tous les jours.

Créer

Créer, c'est se doter d'un pouvoir personnel, prendre des responsabilités, organiser autrement les données, respecter les temps véritables du jeu, c'est partir d'une construction préalable ou d'une connaissance (chacune de ces affirmations peut être largement explicitée , mais nous n'en avons pas le temps ici ').

Face aux images, l'enfant doit disposer d'une base d'analyse sous forme par exemple de questions : qui parle ? que dit-il ?

* Des analyses similaires peuvent être faites à propos des sons ou de la combinaison image/son : cela est sous-entendu dans notre texte, croyons-nous.

Pourquoi ? Qui écoute ? Que comprend-il ? Faut-il que j'intervienne ?

Tous ces comportements ou réponses favorisent ou caractérisent la créativité (je n'aime pas le mot créativité, mais je n'en trouve ou connais pas d'autre), qui peut être individuelle, **collective**, commune, née de pensées divergentes, mais **dans** un esprit de solidarité, car comme dit M. Berrard : "Il faut être solidaire pour être libre".

Et les images* peuvent être utilisées pour et par l'enfant selon six grandes orientations au moins et bien que nous n'aimions guère les schématisations, nous les citons tout de même :

comme moyen d'enseignement
comme moyen d'expression
comme moyen de communication
comme objet d'études
comme champ d'action
comme délice (s) et comme plaisir

Pour bien connaître le monde, il faut le représenter disait Oscar Wilde et il ajoutait que les brouillards de Londres n'existeraient pas sans les tableaux de Turner, ce qui voudrait dire que les méthodes d'observation affinent la qualité du regard et de la connaissance.

III. QUELQUES REPONSES

C'est donc cet aspect du visuel, (et nous pourrions faire dans le domaine du son, car l'un et l'autre sont souvent liés aujourd'hui, de semblables réflexions) si longtemps négligé, ignoré, méprisé ou rejeté qui a retenu notre attention; cette attention existait déjà dans les préoccupations de l'IRDP en 1974 lorsqu'il souhaitait, à travers son conseil de direction, créer un poste de responsable des MAV à l'IRDP : seules une réflexion prolongée et une stratégie de départ ont fait défaut à l'époque; on peut le regretter, mais cette situation a permis de reposer cinq ans plus tard le problème et d'envisager les réponses.

Car les quelques réflexions qui ont servi d'introduction n'ont pas d'autre but que de montrer ou démontrer que l'audio-visuel (à cause de notre physiologie, de nos virtualités, de notre environnement) a sa place dans un ensemble pédagogique cohérent et dans l'organisation générale de l'école, que cela soit

"Mêmes remarques qu'à la page précédente : son, combinaison son/image.

comme moyen d'enseignement ou comme objet d'étude.

Nous pourrions aussi, d'un autre point de vue, par exemple sociologique' culturel, esthétique, éthique même en présenter les nécessités; nous pourrions même ici proposer un programme d'action : ce n'est pas dans notre mandat. Dans notre introduction, nous avons tenté d'expliquer que négliger ces aspects (le rôle des deux hémisphères par exemple), c'est négliger l'un des comportements de l'esprit, du cerveau humain, donc du développement de l'enfant et de l'homme. C'est pourquoi nous pensons et la commission fut unanime sur ce point que l'audio-visuel fait partie intégrante des préoccupations de l'école et qu'il faut, sans augmenter nécessairement les frais actuels, continuer à l'intégrer à l'école. Simplement, il faut que la stratégie et l'organisation soient en mesure de répondre, dans l'espace et le temps, à nos ambitions.

IV. LES STRUCTURES EXISTANTES

A. Sur le plan cantonal

Le tableau qui figure en annexe de notre rapport présente sous une forme résumée et synthétique ce qui existe dans les cantons dans le domaine de la documentation AV, de l'éducation aux MAV, dans la production de la Radio-TV éducative qui, elle, de par les décisions prises, est structurée ou en voie de l'être; la même opération qu'en Radio-TV sur la base de la lecture des activités cantonales diverses, parallèles où les responsabilités sont différentes, serait à nos yeux indispensable en ce qui touche à l'audio-visuel.

Le Jura, par exemple, débute en la matière et attend beaucoup des autres cantons afin de définir lui-même ses activités.

Neuchâtel a développé plusieurs secteurs qui vont de la documentation à la recherche en passant par la création de moyens d'enseignement ou de maintenance du matériel.

Nous n'avons cité que deux exemples, il y en a d'autres : Vaud a mis particulièrement l'accent sur l'éducation aux media, la formation du spectateur. Le Valais sur l'enseignement à l'aide des moyens audio-visuels. Genève sur la création de matériel vidéo et sonore, sur la réalisation de diapositives, sur l'équipement en appareils et leur maintenance. Fribourg sur l'éducation aux media ainsi que la documentation. Berne sur l'information (en relation avec la Suisse alémanique). Le Tessin sur l'information et l'éducation aux media, sans négliger la production.

Ces présentations cantonales sont volontairement succinctes; elles pourront être reprises et développées par le groupe de travail s'il est maintenu.

Toutes ces activités utiles sur le plan cantonal se recourent et se superposent parfois et la rencontre ponctuelle des responsables ou des créateurs faciliterait les réalisations ou l'information. On l'a bien vu naguère avec la Radio-TV éducative : ce qui était cantonal au départ, ce qui était quelque peu une entreprise solitaire est devenu, grâce aux rencontres, grâce à la mise en commun des Connaissances et des efforts, une opération possible sur le plan pédagogique et sur d'autres plans encore. Il peut en être de même dans l'audio-visuel sans pour cela limiter les compétences des uns ou des autres, mais la coordination et l'échange des recherches, des réflexions, des activités sont une nécessité pour lutter contre certaines habitudes, certaines hésitations, certaines maladresses. Dans les cantons, nous le savons, il y a différents lieux d'action, de réalisations audio-visuelles : cela est dû aux circonstances, aux nécessités, aux besoins ressentis et auxquels il a fallu répondre souvent de manière pragmatique; la commission ne s'est pas attachée à résoudre des problèmes cantonaux; ce n'était pas son rôle et elle refuserait de le jouer; elle a constaté les faits, c'est tout. Mais les séances ont montré que les personnes désignées par les départements pour représenter les cantons en matière d'audio-visuel sont finalement les vrais représentants de ce type d'activité (il a fallu la création de notre commission pour que cela existe ''), qu'ils sont au courant de ce qui se passe chez eux et que, par leurs compétences ou leur situation dans les organismes départementaux, ils sont à même de prendre des responsabilités; si la COSMA, dont nous parlons plus loin, a surtout besoin d'experts, par - contre, les cantons entre eux, pour assurer leurs liaisons et leur coordination ont besoin de représentants qui, chacun et ensemble sont à même d'agir en fonction de données multiples, pédagogiques, économiques, techniques et politiques.

B) Sur le plan romand (Suisse)

- 1) La COSMA (Commission Suisse des moyens audio-visuels)
- 2) La sous-commission de production Radio-TV

- 3) Le responsable des MAV à l'IRDP

1. La COSMA (Commission Suisse des moyens audio-visuels, dépendant de la CDIP/CH, créée en 1975) a 4 objectifs

- 1) Coordonner et favoriser l'acquisition et la distribution des MAV sur le plan suisse et dans les régions.

- 2) Favoriser la production, la coproduction et l'adaptation des MAV.
- 3) Organiser et coordonner la documentation et l'information concernant les MAV et l'éducation aux media en collaboration avec les centres de documentation pédagogique existants.
- 4) Favoriser la formation en vue de l'utilisation des MAV et l'éducation à la compréhension des mass media à l'école.

La commission d'étude a constaté que les activités de la COSMA étaient fort utiles sur plus d'un plan et surtout assuraient cette liaison indispensable avec les autres régions de la Suisse; mais elle a constaté également que la COSMA, si elle favorisait la production de matériel, si elle fournissait des informations, si elle organisait des manifestations, restait en deçà des besoins réels des cantons romands; il n'y a là aucune critique, mais simplement ce qui existe sur le plan suisse, même avec des sous-sections régionales, ne peut, par définition, aller plus avant ou plus profond en détail dans des recherches ou des réalisations : l'analyse a donc été faite soigneusement (des membres de la COSMA siégeaient dans la commission) et l'on peut en tirer quelques conclusions.

La COSMA assure quelques tâches importantes et, en particulier la production de films pédagogiques - et leur adaptation dans les langues nationales -. Il s'agit là d'une activité qu'elle est la seule à pouvoir conduire; son existence a permis de clarifier une situation critique sur le plan suisse, puisqu'avant qu'elle soit créée, la Commission fédérale du cinéma devait de temps à autre interroger ses interlocuteurs dans le domaine des subventions à accorder à des films qui échappaient par leurs intentions à ses préoccupations; ainsi, grâce à la COSMA, le contrôle sur les subventions a pu se faire et l'on tente d'éviter, par les informations qui circulent, des demandes complémentaires d'indemnités et des doubles versements des cantons et de la Confédération dans une même opération; les films ou les bandes et autres montages produits par la COSMA ont un caractère général et sont utilisables en principe partout dans l'enseignement; les problèmes de distribution de matériel restent à résoudre, mais devraient l'être dans les mois qui viennent.

Dans le domaine de l'information, la COSMA, sur la base de ses statuts, s'en tient à une information générale également, sur ce qui se passe en Suisse et à l'étranger, sur

les sources "d'approvisionnement", sur les manifestations utiles; elle est, là aussi, l'interlocuteur suisse nécessaire pour tout ce qui touche aux relations avec l'étranger. Quant aux manifestations qu'elle organise, elles permettent des échanges, des confrontations, des présentations et sont souvent le lieu privilégié de rencontres entre enseignants et réalisateurs.

Mais la COSMA ne fait, et c'est normal, qu'une partie des tâches dans ce domaine de l'audio-visuel : et la commission a dressé l'inventaire de ce qui reste à faire sur le plan romand (cette liste n'est pas exhaustive, elle donne quelques axes importants) :

Un premier Inventaire

- 1) La recherche pédagogique.
- 2) La coordination des MAV en relation avec les programmes scolaires en Suisse romande (CIRCE en particulier).
- 3) L'information spécifique à la Suisse romande découlant des besoins, des plans d'études, des réalisations cantonales.
- 4) L'insertion des moyens d'enseignement audio-visuels dans les programmes et les activités des classes.
- 5) La répartition des tâches spécifiques entre cantons selon leur possibilité de production ou de réalisation; ainsi tel canton bien équipé dans le domaine de la diapositive pourrait réaliser du matériel pour les autres cantons; on en ferait de même avec les magnétophones, la vidéo, etc., sous des formes à préciser.
- 6) L'appui à la formation des enseignants en relation avec les centres de perfectionnement cantonaux et sur leur demande uniquement, car la formation reste affaire des cantons.
- 7) L'établissement d'un catalogue détaillé des productions ou réalisations cantonales dans tel ou tel domaine et répondant aux demandes des uns et des autres.
- 8) Etude et échange d'informations sur le matériel et sur les expériences faites par tel ou tel canton.

A cela s'ajoutent les questions qui ont trait aux droits d'auteur, aux relations avec la Centrale du film scolaire et autres organismes distribuant du matériel audio-visuel, aux relations à maintenir et à améliorer avec la COSMA (production et distribution), au cinéma en général (censure par exemple : il faudrait éviter que seuls les départements de Justice et Police se préoccupent de ce problème).

2 Radio-TV éducative

On a peu évoqué la Radio-TV éducative puisqu'une commission romande existe et qu'une sous-commission de production travaille spécialement dans ce domaine. Nous ne reviendrons pas sur le mandat ou les activités de ces commissions : toutefois, des relations doivent être établies entre ces commissions et le monde plus large de l'audio-visuel en Suisse romande. La Radio-TV éducative est à elle seule un domaine particulier, ce qui ne signifie pas qu'il est réservé; les réflexions et propositions des commissions qui y travaillent débouchent fort souvent sur des suggestions d'activité et de réalisations audio-visuelles. C'est pourquoi nous souhaitons que, tant par les structures futures que par les personnes, les liaisons soient assurées

3. Le responsable MAV à l'IRDP

Toutes ces activités de recherches (pédagogique ou technique) nécessitent, on le devine, d'une part une structure globale où les cantons et les enseignants puissent être représentés et d'autre part un organe de synthèse capable de "digérer", analyser les problèmes et, dans le même temps, "proposer" des solutions. Cet organe existe, c'est celui du responsable MAV à l'IRDP. Mais, on le voit bien, l'inventaire des besoins romands (voir page 13) que nous avons établi montre que :

- a) la COSMA ne fait qu'une partie des travaux souhaités et ce n'est pas dans son cahier des charges ni ses possibilités de les accomplir;
- b) le responsable MAV à l'IRDP ne peut faire face seul à cet inventaire qui nous avons esquissé.

En effet, c'est en partie à cause de cette "solitude", (cf texte sur la planification budgétaire)* que le problème des MAV a été reposé devant la CDIP/SRTI.

Son cahier des charges lui donnait des mandats qui devaient répondre aux lacunes que présente notre inventaire; mais du fait d'un isolement dû à l'absence de liaisons organiques, d'interlocuteurs désignés officiellement (nous avons vu que dans les cantons il y a parfois plusieurs "responsables" et que c'est la nécessité de créer notre commission qui a permis de désigner véritablement des interlocuteurs), il ne put que partiellement assumer ce cahier des charges; la commission a constaté toutefois que des réalisations importantes ont été menées à chef grâce à lui (cassettes musicales par exemple' préparation de dossiers pour la connaissance de l'en*Voir pages 1 et 2 (introduction) du présent rapport.

vironnement, établissement de listes de références sur les centres de distribution de films, étude sur la vidéo cassette, organisation de présentations diverses de matériel audio-visuel); elle a aussi regretté que certaines intentions n'aient pu être concrétisées parce que ne répondant pas exactement à des besoins, parce que une politique cohérente n'avait pas été définie ou précisée entre les partenaires, c'est-à-dire les cantons. Le mandat de ce responsable n'a d'ailleurs guère à être modifié, il semble qu'il peut être considéré comme satisfaisant dans la mesure où on lui donne les moyens techniques de s'exercer.

Des liaisons sont donc à établir; elles complèteront efficacement, sur le plan romand d'une part les travaux généraux de la COSMA et permettront, d'autre part, au responsable MAV de l'IRDP d'accomplir sa mission.

En effet, sa présence s'avère indispensable pour tout ce qui touche :

- a) aux travaux de COROME (MAV et moyens d'enseignement, préparation, budget, réalisations);
- b) aux supports nécessaires à ces moyens : études et propositions;
- c) à la documentation centralisée et à l'information : ici l'on songe à l'informatique prévue à l'IRDP;
- d) à la préparation des dossiers de synthèse sur tel ou tel objet spécifique.
- e) à la production de matériel en relation étroite avec les cantons et avec la COSMA suivant le thème choisi.

Son mandat ne fait pas de lui le responsable d'un centre romand de production, de réalisation ou d'archives romandes d'audio-visuel : il s'agirait présentement d'un non-sens et d'une opération coûteuse et inutile. Par contre, centraliser l'information, la redistribuer, établir des synthèses, véhiculer des données, préparer des productions pédagogiques, organiser si nécessaire des évaluations diverses, cela est son affaire, car les cantons séparément ne peuvent y parvenir aisément. Mais comme nous l'avons dit, il ne peut agir seul, ce qui a été hélas le cas jusqu'à ce jour : c'est pourquoi une structure logique doit être mise en place et c'est ce que notre commission vous propose aujourd'hui :

V. L'ORGANISATION PROPOSEE

A. Le groupe de travail romand et tessinois AV (ou de l'audiovisuel)

Etant donné ce qui précède, la nécessité qu'il y a de poursuivre sur le plan romand une recherche sur l'audio-visuel, une réflexion commune sur ce qui s'est fait ou se fait, étant donné l'inventaire des besoins apparus (voir page 13), étant donné les liaisons à établir et à maintenir et améliorer, la commission propose à la CDIP/SRTI la création d'un groupe de travail romand et tessinois AV (ou de l'audio-visuel), dont le mandat principal serait le suivant :

- Etre le lieu d'information, de réflexion, de propositions sur tout ce qui touche aux nécessités et à l'emploi de l'audio-visuel en Suisse romande.
- Etre un groupe d'appui en matière d'AV pour les responsables du programme et des moyens d'enseignement en Suisse romande (CIRCE et COROME).
- Coordonner les tâches entre cantons en fonction de l'équipement spécialisé de chacun.

Ses tâches seraient donc :

- 1) la recherche pédagogique;
- 2) l'intégration de l'audio-visuel dans les programmes en Suisse romande : CIRCE I, II et III;
- 3) l'appui aux cantons pour tout ce qui touche à l'information en matière d'audio-visuel;
- 4) l'information aux cantons dans le domaine de la formation du corps enseignant;
- 5) l'établissement d'une liste constamment tenue à jour des réalisations et productions cantonales (en collaboration avec la COSMA sur le plan inter-régional et suisse);
- 6) l'étude permanente du marché et du matériel;
- 7) l'analyse et l'évaluation ponctuelle des MAV et cela en collaboration avec les commissions d'évaluation travaillant en Suisse romande;

- 8) la coordination des tâches spécifiques entre cantons et cela en fonction de l'équipement particulier ou développé de chaque canton : production, copies, etc.

En outre, le groupe de travail pourrait être chargé de tout ce qui touche aux problèmes de la censure cinématographique aux relations à définir plus précisément avec la Centrale du film scolaire de Berne ou toute autre centrale de distribution.

En outre, ce groupe pourrait être chargé à la demande des cantons de mandats particuliers.

Enfin, ce groupe serait essentiellement l'organe d'appui, de référence pour les activités et les travaux du responsable MAV à l'IRDP.

Composition - Mandat

Le groupe de travail serait composé de la manière suivante :

- un représentant par canton ou département (nous proposons que la commission d'étude devienne groupe de travail permanent dans sa composition actuelle)
- un représentant de la SPR
- un représentant du CARESP
- le responsable AV de l'IRDP -

Cette composition est inspirée par le modèle de la souscommission de production de Radio-TV éducative qui, semble-t-il, donne satisfaction.

La présidence est assurée a tour de rôle et pour deux ans par un responsable cantonal. Ce mode de faire permet la rotation des responsabilités et de l'engagement d'une part et, d' autre part, assure aux travaux de la commission une permanence dans les contacts avec les réalités cantonales.

Ce groupe de travail permanent pourrait, le cas échéant, faire appel à des experts ou désigner, si une impérieuse nécessité se faisait sentir, un ou deux sous-groupes de travail.

Enfin, considéré comme un organe romand, le groupe de travail dépendrait directement de la CDIP/SRTI.

Les indemnités de séance seraient prises en charge par le Secrétariat à la coordination.

N.B. Le délégué à la coordination fait partie de droit de ce groupe de travail.

B. Le responsable AV à l'IRDP

Le responsable AV à l'IRDP est le "secrétaire exécutif l'agent du groupe de travail. (Le secrétariat purement administratif, PV, correspondance est assuré par le service des moyens d'enseignement de l'IRDP, selon un poste existant également au budget de l'Institut).

Il est bien entendu qu'outre ses fonctions d'agent du groupe de travail, il peut être chargé par l'IRDP de diverses tâches inhérentes à sa fonction et à celle de l'Institut. Son cahier des charges s'inscrit à son tour dans le cahier des charges plus général et plus global de l'IRDP et, comme nous l'avons dit, ne peut avoir de valeur que dans la mesure où le responsable AV est appuyé, entouré, conseillé par un groupe de travail intercantonal.

Voici ce cahier des charges tel qu'il a été discuté, commenté et revu par la commission et approuvé par le bureau du Conseil de Direction de l'IRDP.

Cahier des charges du responsable AV à l'IRDP

Généralités

1. Au sein du service des moyens d'enseignement, le responsable AV a la charge de toute question relative à l'audio-visuel d'enseignement, aux mass-media et à l'adaptation des moyens d'enseignement aux techniques pédagogiques modernes.
2. Il est associé étroitement aux travaux du groupe de travail romand et tessinois en AV dans l'enseignement; il peut participer aux activités cantonales en matière d'audio-visuel.

Mandat

1. Avec le groupe de travail romand et tessinois en AV de l'enseignement, groupe d'appui;

- 1.1 le responsable AV *étudie* les problèmes relatifs à l'équipement et à l'intégration des moyens audio-visuels dans l'enseignement en accordant la priorité à l'application des programmes romands. A ce titre, il peut être appelé à collaborer aux travaux de commissions instituées par l'IRDP ou par COROME;
- 1.2 il *détinit et propose* des mesures de coopération et de coordination en matière d'AV d'enseignement.
2. Il *réunit* la documentation spécifique nécessaire à l'étude des problèmes posés et à l'information des départements et des enseignants.
 - 3.1 Il *collabore* avec les autres services de l'IRDP.
 - 3.2 Il est *associé* aux travaux de la Radio et TV éducative.
- 3.3 Il *prend part* aux activités de la Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation aux mass-media (COSMA).

Statut

Le responsable AV a le statut de collaborateur scientifique à plein temps au service des moyens d'enseignement de l'IRDP.

*A ce propos, voir commentaires
sur le cahier des charges
(annexe 3)*

VI. CONCLUSION

Comme on le constatera, la commission a tracé quelques lignes directrices à travers le domaine si délicat et si complexe de l'audio-visuel.

De plus, elle s'est inquiétée des incidences financières de ses propositions. S'il n'y a pas d'économies à envisager sur le budget de l'IRDP en la matière, il n'y a pas non plus d'augmentation du dit budget : en effet, les tâches du responsable MAV sont précisées dans un encadrement romand et ces précisions devraient lui permettre d'être réellement efficace, sans recours à des ressources financières nouvelles.

Quant au groupe de travail permanent, il émargera au budget des commissions du Secrétariat à la coordination, budget diminué dès 1980, mais qui tenait compte, dans une certaine mesure, de cette possibilité; il faudra là encore rester vigilant et prudent, mais jusqu'à ce jour, dans le domaine des commissions, les budgets ont pu être respectés.

C'est pourquoi, compte tenu des travaux d'étude et de réflexion, des constatations faites, la commission que j'ai eu l'honneur et le plaisir de présider propose à la Conférence des chefs de départements de la Suisse romande et du Tessin de :

- 1) Créer un groupe de travail romand AV en Suisse romande, selon le mandat et la composition proposés (voir pages 16, 17, 18)

Ce groupe de travail devrait être la commission d'étude qui a établi le présent rapport, étant donné la qualité de ses délégués cantonaux, leur responsabilité, leur compétence et les liens qu'ils ont avec la COSMA ou les commissions de Radio-TV éducative, liens qui doivent être maintenus ou développés.

- 2) Maintenir le poste de responsable des MAV à l'IRDP sur la base du cahier des charges proposé (voir pages 18 et 19) et de l'organisation générale envisagée en Suisse romande.

Si la CDIP/SR/TI donnait son accord, ce groupe de travail pourrait se réunir dès la rentrée scolaire 1980.

Il aurait pour tâches successives :

- a) de désigner son président pour deux ans;

- b) d'établir son cahier des charges définitif sur la base de projet figurant dans ce rapport (pages 16 et 17) et de le soumettre à la CDIP/SR/TI pour approbation;
- c) d'établir un plan d'activités pour l'année 80-81;
- d) d'établir un rapport intermédiaire à l'intention de la CDIP/SR/TI pour sa séance annuelle de 1981;
- e) d'établir par la suite régulièrement un bref rapport d'activités et d'intention à la CDIP/SR/TI pour chacune de ses séances annuelles.

Au nom de la commission, le président demande à la CDIP/SR/TI d'approuver ce rapport et les propositions qu'il contient et dans le même temps de lui donner décharge du mandat qui lui a été confié.

Certes, nous sommes conscients de n'avoir pas fait le tour de tous les problèmes et de n'être restés souvent qu'à la hauteur des principes généraux; nous n'avons pas - et cela volontairement - évoqué le rôle du maître, celui des autorités, celui des élèves, l'équipement ou l'organisation des travaux, tous les objectifs à atteindre; ce sera là des réflexions que nous laissons au groupe de travail et au responsable des MAV à l'IRD.

Nous ne croyons pas que les solutions proposées soient des solutions miracles et que tout sera très vite résolu. Tout simplement, nous avons essayé de faire le point à un moment donné, l'année 79-80, d'établir une synthèse, d'envisager des formules conduisant à l'efficacité. Nous avons fait quelques constatations, quelques découvertes : le simple fait d'être réunis autour d'une table et de mettre en commun nos problèmes a permis d'envisager déjà des solutions. Il suffit donc de continuer et de rester modes :es, car "découvrir ce n'est pas nécessairement inventer et/connaître c'est d'abord reconnaître

Pour la commission :
Robert Gerbex

PS. Je tiens à remercier ici très particulièrement les membres de la commission qui m'ont aidé dans mon travail et m'ont facilité la tâche soit par l'établissement des PV (toujours très complets), soit par leurs remarques, informations et suggestions diverses, pertinentes et précieuses.

Le développement actuel de la communication audio-visuelle rend indispensable la prise en compte de l'image par l'école. Les médias exercent sur les individus une influence qui devient dangereuse dès lors qu'elle est ignorée ou sous-estimée. Cette nouvelle alphabétisation ne peut être judicieusement menée que si les pédagogues prennent le temps d'étudier la nature de l'image et les phénomènes liés à sa perception. En produisant, diffusant, recevant des images et en réfléchissant sur ces actions, les élèves se construisent les pouvoirs nécessaires pour maîtriser les moyens modernes de communication et pour choisir leurs attitudes à leur égard. Ainsi se trouvent sollicitées les différentes dominantes de l'intelligence. Epanouir une personnalité, c'est stimuler l'ensemble de ses pouvoirs, c'est donc ne pas atrophier l'activité figurative par une activité verbale exclusive. L'emploi des diapositives à l'école est une réponse technique bien adaptée à ces nécessités éducatives.

Annexe no 1

Cette utilisation resterait cependant d'une importance limitée si elle n'était pas comprise comme une occasion privilégiée de réfléchir sur le rôle de l'école. Celle-ci doit-elle demeurer timorée et amère face aux évolutions actuelles ? Peut-elle se contenter de contribuer à une rationalisation accrue de la technologie ? Il semblerait au contraire préférable qu'elle attaque ces problèmes de front, dans une attitude offensive, constructive et indépendante. La grande mission de l'école consiste à rester fidèle aux principes humanistes et à les retourner au besoin contre les pratiques de la société. L'école doit donc inscrire l'apprentissage technique de l'image dans une orientation plus haute qui le dépasse et lui donne un sens.

Dans les années qui viennent, l'école aura à affirmer la priorité des valeurs humanistes sur le raffinement des techniques instrumentales. L'expansion de l'audiovisuel, parce qu'elle dérange nos habitudes et incite à une reconversion, nous offre la possibilité d'évoluer encore sereinement vers des objectifs éducatifs plus solides et de restaurer la prééminence des finalités sur les moyens. La menace que constitue pour la planète un potentiel croissant d'autodestruction s'affirmera lorsque le poids des sectarismes ambiants sera plus fort que la conscience générale de la dignité humaine.

On peut s'étonner qu'il faille tant insister pour que cette remarque se traduise dans les faits. Il est vrai que les prophètes du suicide collectif n'auront pas le loisir d'être félicités de leur clairvoyance. Bref, l'orientation humaniste de la prise en compte de l'image par l'école est fondamentale. La nature même des problèmes économiques qui se posent actuellement à nous et qui tendent à privilégier l'importance des techniques instrumentales peut être modifiée par une volonté d'accorder aux objectifs culturels toute leur importance. Une politique globale ne se fonde pas exclusivement sur la résolution des problèmes pratiques qui se posent, mais aussi sur la manière de les poser, de les concevoir et de les mettre en perspective.

Maurice Berrard

ARCHIVES / GRAVE

- ▶ Fin du document
- ▶ Retour au sommaire
Archives du GRAVE

